

MOT DU PRÉSIDENT



Chers collègues,
membres géologues et géologues stagiaires,

Je vous offre mes souhaits pour 2015 malgré un contexte économique difficile. L'économie mondiale s'est détériorée au cours des dernières années et l'industrie minière est particulièrement touchée. Les géologues du secteur des ressources minérales vivent un ralentissement important après plusieurs années d'expansion et de records en dépenses d'exploration; un ralentissement semblable s'annonce maintenant dans le secteur des hydrocarbures. J'espère néanmoins que les emplois conservés à ce jour le seront d'autant plus cette année. Je vous invite à prendre connaissance des développements récents dans notre ordre professionnel.

Je suis désolé d'annoncer que l'Ordre s'est retiré de Géoscientifiques Canada, ce retrait est effectif en janvier 2015. Depuis plusieurs années nous avons tenté de réformer GC afin que ses activités soient plus utiles pour les associations membres. Malgré toutes les expressions de bonne volonté par les associations membres de GC, nous avons constaté que les réformes espérées tardent à venir. Nous avons alors « jeté la serviette » et le Conseil d'administration a décidé de consacrer nos efforts et nos ressources limitées aux affaires de l'Ordre. Néanmoins, je tiens à assurer tous les membres que l'Ordre maintiendra sa pleine collaboration avec les associations des autres provinces dans le but d'assurer le contrôle de la profession et son exercice à l'échelle canadienne.

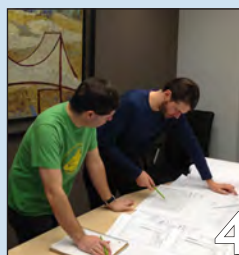
Malgré les difficultés de parcours notées plus haut, je tiens à souligner l'important développement dans lequel nous sommes engagés depuis quelques mois en regard à l'encadrement des stagiaires. Ces nouvelles façons de faire aideront à assurer que tous les stagiaires soient mieux préparés pour l'exercice autonome de la profession. L'engagement des géologues superviseurs sera un élément essentiel dans ce nouveau processus.

Sur le plan règlementaire, nous espérons que l'année 2015 sera celle du changement de la loi sur les géologues. Quoi qu'il en soit, le Conseil d'administration a l'intention de revoir plusieurs des règlements adoptés les dernières années afin de faire les ajustements que l'expérience nous indique. Attendez-vous donc à être consultés sur divers changements de règlements.

Je saisis l'occasion pour encore remercier tous mes collègues au sein du conseil d'administration pour leur appui et dévouement, et spécifiquement Dyane Duquette, qui a dû démissionner récemment du conseil faute de disponibilité. Nous souhaitons à Dyane le meilleur succès dans ses futures aventures.

Le président,
Robert Wares, géo., D.Sc.

sommaire



Mot du président	1
Décisions du Conseil d'administration	2
Formation continue	2
Vers l'obtention du permis : rubrique à l'intention des stagiaires	4
AMERICANA	5
Membres	6
Notes et avertissements	7
In Memoriam	9

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandats des administrateurs

Mme Dyane Duquette, géologue, administratrice élue représentant le secteur de la géologie des ressources et de la géophysique, a remis sa démission au Conseil d'administration de l'Ordre. Depuis 2013, Mme Duquette a assumé de nouvelles responsabilités auprès de *Premier Gold Mines* et ses obligations professionnelles et personnelles croissantes ne lui permettent pas de consacrer le temps voulu au Conseil d'administration. La contribution de Mme Duquette a été très appréciée de tous ses collègues à la fois comme professionnelle et comme membre engagée du Conseil.

Tous les membres du Conseil d'administration la remercient de sa contribution et lui souhaitent du succès dans ses nouvelles responsabilités.

Pour information, Mme Duquette est administratrice de l'Ordre depuis mai 2010 et son mandat serait terminé en mai 2016, le Conseil comblera son poste en invitant un géologue à ses joindre au Conseil d'administration pour le reste de la durée du mandat.

Décisions lors des réunions des mois de novembre, décembre 2014 et janvier 2015 :

Réglementation et encadrement de l'exercice

DÉCLARATION ANNUELLE

En considérant les résultats du travail effectué en vue d'établir un référentiel des compétences pour les géologues et l'encadrement des stagiaires qui en découle, le Conseil d'administration a décidé de modifier les énoncés utilisés lors de la déclaration annuelle pour la description des activités professionnelles. Cette modification vise à obtenir un ensemble plus cohérent.

POLITIQUE DE GESTION D'ÉQUIVALENCES PARTIELLES

En considérant les délais à corriger les lacunes de formation notées chez les candidats acceptés sous conditions ainsi que le risque de préjudice qui en découle, les administrateurs ont décidé de modifier le traitement des demandes d'admission et de ne permettre l'inscription au stage qu'après que le candidat ait corrigé toute lacune de formation identifiée en application du règlement sur l'évaluation d'équivalence de formation.

Affaires internes

TARIFICATION

Les administrateurs ont résolu de majorer la plupart des frais associés aux diverses transactions faites par l'Ordre afin de prendre en compte les coûts réels qui évoluent.

GESTION INTERNE

En considérant les montants substantiels retenus par les acquéreurs lors du traitement des paiements par carte de crédit, il a été décidé de ne plus accepter le paiement par carte de crédit pour l'inscription annuelle.

Affaires externes

GÉOSCIENTIFIQUES CANADA

Considérant les multiples représentations faites en vue de modifier le fonctionnement du CCGP et le peu de progrès effectif constaté en novembre 2014, considérant les relations bilatérales effectives avec chaque association professionnelle du Canada sans le concours du CCGP, considérant les limitations budgétaires de l'Ordre ainsi que l'absence de rendement sur les sommes dépensées pour financer le CCGP, le Conseil d'administration a résolu que l'Ordre des géologues se retire du CCGP et cesse d'y contribuer financièrement, effectif au 31 décembre 2014.

FORMATION CONTINUE

Déclaration d'activités de formation pour la période 2014-2016

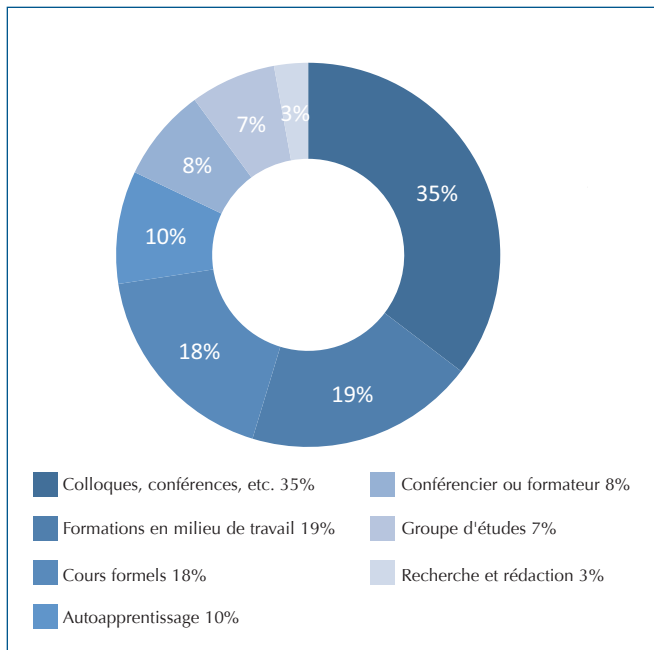
À ce jour, plus de 300 géologues ont pris la bonne habitude de déclarer leurs activités de formation continue au fur et à mesure qu'elles sont réalisées. Nous invitons tous les géologues visés par le *Règlement sur la formation continue obligatoire* à faire de même. Nous contrôlons régulièrement les activités déclarées (type, date, limite d'heures si applicable, etc.) et le système vous permet de voir le sommaire de vos heures allouées; cela peut s'avérer utile pour planifier vos activités de formation pour le reste de la période de référence.

Notez bien que même si vos heures s'affichent comme étant allouées, cette validation est préliminaire et votre déclaration demeure sujette à validation ultérieure. L'Ordre se réserve le droit de vous demander de justifier vos activités, de prouver

le nombre d'heures qui leur sont accordées (incluant les 20 heures d'autoapprentissage) ou toute autre information qu'il jugera pertinente.

Types d'activités admissibles

Les déclarations pour la période courante indiquent, à date, que le type d'activité le plus populaire est la participation aux colloques, conférences, ateliers ou séminaires sur des sujets techniques ou éducatifs (voir Figure). Suivent les cours formels offerts par des ordres professionnels ou autre institutions spécialisées (*S'il-vous-plaît, dans le «type 1» n'entrez que les formations offertes par des ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel ou organismes semblables! Vous n'avez pas à entrer les heures de participation à une formation offerte par l'Ordre des géologues si vous vous y êtes inscrit en ligne; le secrétariat s'en charge.*)



Répartition du nombre de déclarations d'une activité de formation selon son type (janvier 2015)

Il y a 10 types d'activités admissibles dont quelques-uns semblent peu explorés par les géologues. Nous vous rappelons que vous pouvez déclarer jusqu'à 20 heures d'activités d'auto-apprentissage, par exemple la lecture de publications scientifiques. Consultez le Guide *Maintenir ses compétences*, disponible sur notre portail internet, pour plus de détails sur les sujets et types d'activités admissibles.

Donner une formation : une activité populaire chez les géologues...et conforme au Code de déontologie!

L'analyse des déclarations de formation continue pour la période 2012-2014 a démontré que 30% des géologues sont des formateurs à leurs heures. Nous sommes heureux d'observer un tel phénomène et de vous voir nombreux à utiliser cette voie pour contribuer à l'avancement de la profession. En effet, le Code de déontologie des géologues stipule à l'article 60 que :

Le géologue doit, dans la mesure du possible, aider au développement de la géologie par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses confrères, ses employés et des étudiants ainsi que par sa contribution aux activités de formation ou aux communications scientifiques et techniques.

Nous vous encourageons à réaliser ce type d'activité de formation admissible. Il n'y a pas que les congrès et conférences où l'on puisse être formateur, son propre milieu de travail peut très bien s'y prêter. Il faut toutefois que l'activité que vous réaliserez soit structurée (période spécifique, programme défini, personnel visé) et que vous conserviez toute documentation justificative. Les heures consacrées à la préparation de l'activité sont aussi admissibles.

QUALITÉ DES PRÉSENTATIONS VISUELLES

Que ce soit dans le cadre d'un cours, d'un congrès ou d'une conférence, les géologues formateurs utiliseront fort probablement une présentation *Powerpoint*. Il est très important de s'assurer de la qualité des diapositives d'une telle présentation afin que le contenu de la formation soit bien transmis. Malheureusement, il arrive bien souvent qu'il y ait trop de texte sur une diapositive et que la taille des lettres soit trop petite, ou que les figures soient illisibles (ou alors que les axes des figures se soient pas identifiés, ni les unités des variables présentées, etc...). Ces problèmes découlent fréquemment du fait que l'on a simplement «copié-collé» du matériel provenant de l'internet ou d'un support prévu pour impression, non pour être vu du fond d'une salle. Sur ce point, tout formateur devrait s'assurer à l'avance que ses diapositives sont lisibles du fond d'une salle (et non demander aux participants si elles le sont).

Nous vous recommandons de porter une attention particulière à vos présentations de manière à mieux transmettre vos connaissances et maintenir l'intérêt de votre public durant votre activité de formation. On trouve plein de trucs et astuces sur l'internet, en tapant, par exemple, «faire de bons *Powerpoint*» dans un moteur de recherche. Certaines publications scientifiques abordent également cette question (entre autres, le *GSA Today*, vol. 23, no. 9, p. 68, dont l'accès est libre).



VERS L'OBTENTION DU PERMIS

RUBRIQUE À L'INTENTION DES STAGIAIRES



▲
Louis-Xavier Delisle (chandail bleu), géologue stagiaire admis en octobre 2014, en compagnie de son Maître de stage Éric Léger, ing.(chandail vert) en train d'examiner des documents produits dans le cadre d'un projet de caractérisation des sols. Monsieur Delisle a choisi de développer ses compétences contextuelles en environnement (CC5) et en aménagement (CC6). Et vous? Avez-vous choisi vos compétences contextuelles principale et secondaire?

Vous travaillez et n'êtes toujours pas inscrit(e) au stage? Voyez-y maintenant! *Le stage n'est pas une option, c'est une modalité réglementaire!*

Il y a présentement environ 50 stagiaires inscrits au stage alors que notre base de données en indique un bien plus grand nombre....Il se peut bien que plusieurs stagiaires soient aux études ou sans emploi, mais la nature humaine étant ce qu'elle est, plusieurs d'entre vous n'ont peut-être tout simplement pas vu à leurs affaires....

Si c'est votre cas, communiquez dès maintenant avec le secrétariat afin d'obtenir un formulaire de demande d'inscription au stage. Votre stage (votre emploi) doit être encadré par un géologue (ou un ingénieur) ayant son permis depuis au moins 5 ans. Tous les détails sont dans les Guides que l'Ordre a publiés spécifiquement pour les stagiaires et les maîtres de stage (voir le portail internet de l'ordre à l'onglet «PUBLICATIONS» / «guides et directives»).

Vous êtes inscrits au stage ? Alors, votre portfolio, ça avance?

Voici déjà quelques mois que plusieurs d'entre vous avez débuté un stage en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec*. Notez bien que la date du début du stage est tout simplement la date à laquelle vous vous êtes inscrit(e). C'est là votre «date anniversaire» et vous soumettez un premier rapport de stage au moins 2 mois avant la même date l'année d'après ou dès la fin de votre emploi, le cas échéant.

Suite à votre inscription au stage, vous avez tous reçu une série de fichiers pour vous aider à bâtir votre portfolio. **Alors, est-ce que ça avance?**

À ce moment-ci, vous devriez déjà avoir:

- ▶ lu le Guide du Portfolio (et informer votre Maître de stage du Guide conçu à son intention (ces publications sont disponibles sur notre portail internet) et les documents descriptifs des compétences contextuelles dans votre domaine (les CC);
- ▶ rempli, avec votre Maître de stage, le formulaire de choix de CC en y indiquant la CC principale (celle que vous entendez développer jusqu'au niveau 2) et la CC secondaire (notez qu'il se peut que pour une période de stage donnée, vous ne prévoyiez pas particulièrement acquérir une 2^{ème} CC);



VERS L'OBTENTION DU PERMIS (SUITE)

- ▶ rempli, avec votre Maître de stage, les formulaires de choix de compétences professionnelles et de qualités personnelles (dans ces deux cas, vous pourrez modifier vos choix selon les occasions particulières qui se présenteraient en cours de période de stage);
- ▶ commencé à remplir la p.2 de votre fiche synthèse (inscrivez-y les informations sur vos anciens emplois);
- ▶ commencé à inclure des artefacts dans votre portfolio (référez-vous aux Tableaux des critères, indicateurs, actions et artefacts des CC choisis) et
- ▶ FAIT UNE COPIE DE SAUVEGARDE DE VOTRE PORTFOLIO.

Changement de statut en vue?

RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE ET EXAMEN PROFESSIONNEL

Si vous êtes stagiaire depuis quelques années et prévoyez compléter votre stage d'ici peu de temps¹, il serait sage de commencer à consulter les documents préparatoires à l'examen professionnel (voir lien rapide à l'onglet «ADMISSION» du portail internet de l'Ordre). D'ailleurs, certaines des compétences professionnelles que vous avez à acquérir concernent l'application des règlements (CP5) et le respect de la déontologie professionnelle (CP9).

L'Ordre s'attend à ce qu'une fois votre rapport de stage (concluant) soumis et approuvé par le Comité des

¹ C'est-à-dire quand vous aurez au moins 36 mois d'expérience, acquis toutes les compétences exigibles, développé les qualités requises et le cas échéant, comblé toute lacune de formation spécifiée dans votre lettre d'admission comme stagiaire.

examineurs, vous vous inscriviez promptement à une séance d'examen, le réussissiez et changiez de statut dans les meilleurs délais.

Si vous avez déjà reçu une lettre officielle de reconnaissance de stage (ou d'équivalence de stage) suite à votre demande de permis de géologue, nous vous invitons à vous inscrire à la prochaine séance d'examen qui se tiendra le 20 avril 2015, si ce n'est déjà fait. La date limite est le 6 mars.

Renouvellement 2015 : directives aux stagiaires

Le système de renouvellement en ligne sera disponible au début de février. Nous en aviserons les membres par courriel. Si vous êtes présentement inscrit au stage, un avis de cotisation vous sera automatiquement créé et vous pourrez faire votre renouvellement en ligne. Si vous n'êtes pas inscrit au stage (avec Maître de stage officiel, pas simplement inscrit à l'Ordre), vous n'aurez pas d'avis de renouvellement à moins que vous communiquiez avec le secrétariat. Sinon, vous ne serez plus membre de l'Ordre au 1^{er} avril 2015 (la réinscription est possible mais des frais s'appliquent).

Si vous êtes sans emploi (ou aux études), n'oubliez donc pas de communiquer avec nous avant le 1^{er} avril 2015 si vous désirez demeurer membre de l'Ordre. Nous avons créé un nouveau statut de membre pour «stagiaire sans emploi» afin de vous permettre de maintenir votre appartenance à l'Ordre sans être inscrit au stage (et ainsi pouvoir utiliser le titre de «géologue stagiaire» dans vos recherches d'emploi). Dans ce cas, le montant de la cotisation est réduit et sera réajusté au tarif normal lors de votre inscription au stage (quand vous vous trouverez un emploi).

americana
Salon international des technologies environnementales

17-18-19 mars 2015
Palais des congrès de Montréal, Canada

20^e
anniversaire
PARTAGEONS
L'INNOVATION

ORGANISÉ PAR Réseau Environnement

Le 21 janvier 2015, l'Ordre compte 1 118 membres dont 837 géologues et 182 géologues stagiaires auxquels s'ajoutent 50 géologues inactifs, 47 géologues retraités et deux membres honoraires.

Lors des réunions des 11 novembre et 9 décembre 2014 et du 13 janvier 2015, le Conseil d'administration a délivré 20 permis de géologue. Depuis le 1^{er} novembre dernier 11 géologues et 6 stagiaires se sont inscrits (ou réinscrits) auprès de l'Ordre, souhaitons la bienvenue (ou bon retour) à :

géologues

Nom	Prénom
BRAZEAU	Nadia
CHAMPAGNE	Christine
CHAYER	Dominique
GINGRAS	Mathieu
GODIN	Réjean
GRENON	Hugo
HULBERT	Larry John
KINNAN	Eric
LOLOM	Nicolas
N'DHA	Ehouman
PELLETIER	Étienne

stagiaires

Nom	Prénom
BEAULIEU	Marie-France
DUPARC	Quentin
DELISLE	Louis-Xavier
DE TUDERT	Pierre
EBA	Coido Abel Renaud
JETTÉ	Catherine



Changements à l'inscription annuelle

Énoncés de la déclaration

Tel qu'indiqué dans le sommaire des décisions du Conseil d'administration en début de numéro, votre déclaration annuelle prendra une nouvelle forme dans la partie visant à décrire la nature de vos activités professionnelles. Ainsi, vous serez maintenant appelé à choisir parmi les énoncés suivants dans la déclaration annuelle aux éléments 3 et 4 pour qualifier vos activités professionnelles :

3 – SECTEUR PRINCIPAL DE PRATIQUE

- Ressources minérales
- Environnement, aménagement ou eau souterraine
- Géophysique ou télédétection
- Sans objet

4 – ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Effectuer des levés géoscientifiques (pour cartographie ou inventaire de ressources.)
- Réaliser des programmes d'exploration des formations géologiques ou des gîtes de minéraux ou d'hydrocarbures
- Contribuer à l'évaluation de gîtes de minéraux ou d'hydrocarbures
- Contribuer à la mise en production et à l'exploitation optimale de gisements
- Réaliser des levés géoscientifiques (pour cartographie ou inventaire en vue d'aménagements, de gestion de risques ou de protection)
- Réaliser des programmes d'investigation portant sur les constituants et les conditions des terrains ou les ressources en eau ou en matériaux
- Déterminer des mesures et des actions pour des fins d'aménagement, de protection, d'exploitation, de rectification ou de réhabilitation
- Contrôler les paramètres géoscientifiques lors de la mise en place et du suivi des mesures et des actions
- Planifier des études géophysiques ou de télédétection
- Réaliser des levés géophysiques ou acquérir des données de télédétection
- Traiter des données brutes issues de levés géophysiques ou de la télédétection
- Interpréter les données traitées
- Participer à l'innovation technologique en géophysique ou en télédétection

Modalités de paiement

Tel qu'annoncé dans nos communications directes au début janvier, le paiement par carte de crédit en ligne ne sera plus offert lors de l'inscription annuelle. Cette décision vise à réduire les coûts de fonctionnement de l'Ordre car le paiement par carte de crédit coûte plus de 3% de la transaction à l'ordre en moyenne (ce qui représente plus de 15 000 \$/an).

Suite au sondage effectué le 15 janvier, il a été décidé d'ajouter l'option du paiement par « perception de compte ». Nous avons donc entamé les démarches pour que l'Ordre soit inscrit comme fournisseur auprès des principales institutions bancaires faisant affaire au Québec. Un tel service entraîne des coûts et certains délais de sorte que le service ne sera pas disponible dans toutes les institutions dès le début février. Il est à prévoir que certaines institutions n'offriront pas le service avant le 31 mars. Sur la base des résultats du sondage, les institutions suivantes seront invitées à offrir le service : Banque nationale, Banque de Montréal, Banque Royale, Caisses Populaires Desjardins, CIBC, TD.

Les membres qui ne peuvent se prévaloir d'un de ces deux modes de paiement sont invités à communiquer avec l'Ordre.

Cotisations à payer

Les cotisations des membres ont été majorées de 2.1% (arrondi) suite à la décision de l'assemblée annuelle. À cette majoration, il faut ajouter un peu plus de 1 \$ dans la cotisation perçue par l'Office des professions. Suite au départ du CCGP, conformément à la décision de l'assemblée générale d'octobre, le montant de la cotisation au CCGP est simplement retiré des sommes à payer lors de l'inscription, ce qui donne comme résultat que le montant total à payer sera moindre que l'an dernier.

Quelques rappels

Inscription annuelle

Dans le cadre de l'inscription annuelle, vous devez compléter la déclaration obligatoire et acquitter votre cotisation avant le 31 mars de chaque année. N'oubliez pas de vérifier et, le cas échéant, modifier votre profil en y indiquant les détails exacts de votre domicile professionnel ou personnel.

Si vous changez de statut professionnel (retraite, retrait de l'Ordre) ou désirez une réduction de cotisation (chômage, congé parental, invalidité, études) vous devez communiquer avec l'Ordre à info@ogq.qc.ca pour signaler vos intentions et, le cas échéant, pour que votre avis de cotisation soit modifié en conséquence.



Toute personne inscrite comme inactive devra sans délai informer l'Ordre de la reprise de ses activités professionnelles et modifier son inscription en conséquence.

Tenue et cession de dossiers¹

Quiconque cesse d'être inscrit comme «géologue» auprès de l'Ordre des géologues, cesse l'exercice de la profession au Québec. Si c'est votre situation, vous ne pourrez plus utiliser votre signature électronique, le cas échéant, et vous devrez :

- céder à un autre géologue les dossiers dont vous avez la responsabilité et en aviser vos clients et l'Ordre;
- retourner votre sceau au secrétariat de l'Ordre, le cas échéant.

Si vous changez de domicile professionnel (changement ou perte d'emploi), vous devez céder à un autre géologue les dossiers sous votre responsabilité et en aviser vos clients et l'Ordre.

Formation continue obligatoire

Chaque géologue doit réaliser et déclarer 60 heures de formation continue durant chaque période de référence de

¹ Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice.

deux ans se terminant les années paires. Une dispense peut être accordée pour divers motifs indiqués au règlement². N'attendez pas la fin de la période, faites vos déclarations en ligne au fur et à mesure de la réalisation de vos activités.

Assurance responsabilité professionnelle

Si vous exercez en pratique privée, assurez-vous que votre assurance responsabilité professionnelle soit toujours en vigueur³. En cas de sinistre ou réclamation contre vous, déclarez-le à l'Ordre sans tarder; si vous avez oublié de le déclarer durant l'année, veuillez le déclarer lors de votre inscription annuelle.

Exercice en société

Les géologues qui exercent au sein d'une entité corporative ou d'une société à responsabilité limitée ont diverses obligations en vertu du Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue. Chaque géologue dans une telle situation doit vérifier l'inscription de sa société auprès de l'Ordre et, le cas échéant, faire les mises à jour appropriées de cette inscription chaque année.

² Règlement sur la formation continue obligatoire des géologues

³ Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des géologues; Code des professions, article 62.2.



LE SAVIEZ-VOUS?

Nul besoin d'attendre le temps du renouvellement annuel pour mettre son profil à jour. En fait, **vous êtes responsable de voir à ce que les informations sur votre domicile personnel ou professionnel (incluant votre adresse courriel) soient à jour en tout temps.**

Vous accéderez à votre profil en ligne à l'aide de votre code d'utilisateur (vos initiales et numéro de membre à 4 chiffres) et votre mot de passe. Le lien vers votre profil se trouve à l'onglet «POUR LES MEMBRES» du portail internet de l'Ordre.

IN MEMORIAM



MOUSSEAU TREMBLAY
géologue, P.Eng., PhD
(1928-2014)

Monsieur Mousseau Tremblay est décédé paisiblement à Montréal le 21 novembre dernier. Mousseau Tremblay faisait figure d'autorité internationale en exploration minérale, particulièrement dans le domaine du diamant. Son opinion professionnelle ayant été sollicitée jusqu'à la fin de sa vie, à 86 ans, il était encore membre actif de l'Ordre des géologues et on le rencontrait régulièrement à diverses activités.

Né et formé à Montréal (U. de Montréal, B.Sc. 1949; McGill : M.Sc. 1951, PhD 1956), Mousseau Tremblay a eu une carrière professionnelle distinguée dont le résumé qui suit ne donne qu'un aperçu qui ne lui rend pas entièrement honneur. Les 14 années initiales de sa carrière le voient assumer des responsabilités croissantes pour Williamson Diamonds, Anglo American Corp. of South Africa, et DeBeers dans l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de gisements de diamants en Afrique orientale et éventuellement, en Amérique du Nord.

En 1965, il devint VP exécutif et géologue en chef de la SOQUEM pour un mandat de cinq ans, soit les années de formation de la société.

En 1970, il établit une pratique de géologue conseil et, jusqu'à 1980 et durant 1984, fut impliqué dans de nombreux travaux de développement minier, surtout en pays en voie de développement. Durant cette période il agit comme conseiller auprès de l'ACDI, de l'UNESCO, de la Banque Mondiale, du Conseil des Cris du Québec, et des Inuit du Québec. Ses services conseil sont requis par plusieurs sociétés minières dont, Pickands Mather, IMC, Getty Minerals, US Steel, St.Joe Minerals, Rosario Resources, Texasgulf, BP, Denison Mines, Homestake, AMAX, Noranda, COGEMA, Mount Isa Mines, Ocean Diamonds, Golden Star, etc. La plupart de ces activités visaient des projets à l'étranger et une forte proportion concernait le diamant.

Parallèlement à sa carrière de conseil, Mousseau Tremblay enseigna la géologie économique à l'École Polytechnique de Montréal, de 1975 à 1980, d'abord comme chargé de cours et ensuite comme professeur agrégé. De 1980 à 1984, il fut conseiller interne de la COGEMA et, de Paris, dirigea la section approvisionnement en diamant naturel, ce qui l'amena à travailler en Guyane ex-britannique, en Guinée, au Mali et surtout en République Centrafricaine. De 1985 à 1992, il fut directeur de la Division des sciences de la terre et du génie du Centre de recherches pour le développement international à Ottawa.

En 1992, Mousseau Tremblay reprend sa pratique de consultant et contribue à un grand nombre de projets d'exploration et de mise en valeur tout en s'impliquant dans la création et la direction de sociétés d'exploration minérale. Les principales réalisations de cette période concernent l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de gisements de diamants situés en République Centrafricaine, en Mauritanie, en Californie et au Brésil.

Monsieur Tremblay avait à cœur le développement international, agissant afin d'aider à élaborer des politiques minières. Il était aussi sensible aux questions autochtones et a agi comme conseiller dans le domaine minier auprès des Cris et des Inuits lors des négociations précédant l'Accord de la Baie James. Mousseau Tremblay laisse dans le deuil sa famille, ses nombreux amis et surtout Claire Desmarais, l'amour de sa vie.



JOËL TREMBLAY
géologue, 1965-2014

Monsieur Joël Tremblay, spécialisé en géologie environnementale, est décédé au Saguenay le 7 décembre 2014. Ses amis et collègues se rappelleront son intégrité, son sens du devoir moral et son professionnalisme. Comme superviseur, on appréciait sa patience, sa compréhension et sa manière de transmettre une vision globale de la profession de géologue.



MARC BEAUMIER
géologue, 1952-2015

Monsieur Marc Beaumier était un homme passionné par la géologie et plus particulièrement par la géochimie. Il était intarissable sur ces sujets.

Marc a commencé à travailler au ministère des Richesses Naturelles en 1972. Pendant plus de 30 ans, il a fait la promotion de cibles d'exploration à partir des données géochimiques auprès des prospecteurs et des géologues de l'industrie minière. Ainsi il a réalisé des levés régionaux de sols dans plusieurs secteurs de l'Abitibi et de Chibougamau. Mais surtout, sur une période de près de 20 ans, il a couvert un territoire immense (Côte-Nord, Fosse du Labrador et plus à l'est jusqu'à la frontière, Grand-Nord) avec des levés géochimiques de sédiments de lac. Il a interprété et publié les données issues de tous ces levés dans de nombreux rapports. Par la suite intégrées au SIGÉOM elles continuent de guider les compagnies d'exploration dans leur recherche de minéralisations. Il était très fier de ces accomplissements. En 2001 l'Association de l'Exploration Minière du Québec a souligné ses efforts en lui attribuant le prix Jean-Descarreaux. Son travail, reconnu par ses pairs de l'industrie minière, a été un moment très important pour lui. Il a donné de nombreuses conférences (au Québec et dans plusieurs villes canadiennes) et ateliers et a aussi enseigné la géochimie d'exploration à l'université du Québec à Chicoutimi. Il est l'auteur de plus d'une centaine de publications. Après sa retraite du Ministère, Marc a œuvré quelques années à titre de consultant auprès de diverses entreprises d'exploration minière.